

# Coop et Migros, même croissance : a qui profitent les bénéficiaires des coopératives devenues groupes?

Autor(en): **Jaggi, Yvette**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(2016)**

Heft 2131

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1023447>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

majorité - et il n'y a dès lors rien à discuter; aucune instance n'est habilitée à censurer cette parole.

Cette manière de voir prévalait dans les démocraties antiques et les communautés alpestres du Moyen Age, là où l'intérêt collectif primait les droits individuels. Traîner aujourd'hui encore cet archaïsme, c'est faire l'impasse sur les acquis de la philosophie libérale britannique et des révolutions américaine et française: la reconnaissance de droits humains universels et imprescriptibles.

Les sociétés démocratiques modernes n'ont pas substitué le

pouvoir absolu du peuple à celui du monarque. Au contraire, elles ont institutionnalisé la séparation des pouvoirs pour mieux en limiter la portée.

En Suisse, le fédéralisme a poussé plus loin encore ces limitations. Ainsi pour ne prendre qu'un exemple, la majorité populaire seule ne peut modifier la Constitution, sans l'aval de la majorité des cantons. Ainsi une majorité populaire peut être à l'occasion désavouée.

Le principe de proportionnalité, l'interdiction de l'arbitraire tout comme les droits fondamentaux protègent

l'individu contre les tentations liberticides de l'Etat et d'une majorité populaire. L'adoption des initiatives mentionnées plus haut prouve si nécessaire que le peuple, dans son expression majoritaire, ne peut être le garant des droits fondamentaux. L'immédiateté populaire telle que prônée par l'UDC - pour qui tous les corps intermédiaires et tous les pouvoirs ne pensent qu'à évincer le peuple - ne peut que conduire à des formes de totalitarisme.

Car droits fondamentaux et démocratie sont intimement liés. Sans la garantie des premiers, l'exercice de la seconde est illusoire.

## Coop et Migros, même croissance

A qui profitent les bénéfices des coopératives devenues groupes?

Yvette Jaggi - 22 août 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/29736>

Les groupes Coop et Migros font un chiffre d'affaires total d'environ 27 milliards de francs chacun et occupent respectivement 80'000 et 100'000 personnes.

En 2015, leur bénéfice atteint 416 millions et 791 millions. Montants certes respectables, mais relativement modestes puisqu'ils ne représentent que le 1,5% et le 2,9% du produit net, proportions usuelles dans le commerce de détail.

Dans l'une de ses chroniques hebdomadaires paraissant dans

la *NZZ am Sonntag*, [Beat Kappeler](#) reprochait récemment à Coop et à Migros d'utiliser leur bénéfice annuel pour financer leur propre croissance plutôt que pour contribuer concrètement à l'amélioration du niveau de vie de leurs clients-coopérateurs. Par exemple en abaissant systématiquement les prix de vente, voire en distribuant un chèque annuel à leurs sociétaires, d'un montant de 100 à 200 francs, indépendant de celui de leurs achats. Ces derniers sont récompensés par les «points» bonifiés sur la

Supercard ou sur la carte Cumulus, qui comptent chacune pas loin de deux millions de titulaires, dûment profilés au gré de leurs achats.

Et Beat Kappeler de citer en exemple La Mobilière, cette société coopérative d'assurance qui fait participer ses clients à son succès en leur reversant chaque année un certain montant prélevé sur le fonds d'excédents, à la manière des réductions de prime sur les assurances-risques des bâtiments et des véhicules à moteur. A la limite, on pourrait

aussi évoquer le cas des coopératives d'habitation qui servent un modeste intérêt annuel à leurs porteurs de parts sociales.

## La coopérative ou la croissance

L'idée d'un partage des bénéfices est sympathique, mais son effet un peu dérisoire pour les bénéficiaires. Et probablement mortifère pour des groupes irréversiblement lancés dans un processus de croissance par la continuelle conquête de nouveaux marchés.

En effet, Coop et Migros travaillent, depuis longtemps et avec succès, à une échelle et selon des méthodes incompatibles avec l'essence même de la société coopérative. Ainsi Coop, qui regroupait il y a un demi-siècle plus de 550 sociétés locales pratiquant avec zèle la démocratie coopérative, ne compte plus que six «*conseils régionaux*» sans personnalité juridique. Elle a dû concentrer ses forces pour assurer non seulement sa survie, mais aussi la croissance qui en fait aujourd'hui la plus importante fédération nationale de coopératives de consommation historiques au monde.

Quant aux dix coopératives régionales de la Migros, elles pratiquent une démocratie indirecte et formelle, avec élections fermement organisées et votations plébiscites pour l'approbation des comptes annuels - encouragée par la remise d'une

plaque de chocolat aux citoyens-coopérateurs actifs. Au reste, ces coopératives font partie intégrante du groupe Migros, dont les [objectifs](#) sont clairement annoncés: rester le leader incontesté du commerce de détail suisse, rechercher systématiquement une croissance à l'étranger, poursuivre l'extension des modèles commerciaux numériques et aspirer à une croissance rentable pour le groupe Migros dans son ensemble.

Beat Kappeler critique l'égoïsme de cette volonté de croissance. Coop et Migros affirment que le renforcement de leur puissance respective et leur traditionnelle rivalité ont des effets positifs et profitent à leur clientèle dans son ensemble. Forts de cette conviction, les deux groupes, dont les ventes au détail en Suisse ont diminué en 2015 pour la première fois depuis de très nombreuses années, consacrent une partie importante de leurs investissements à l'acquisition et au développement de sociétés de production, de distribution et de services en Suisse et aussi à l'étranger.

En 2015, le groupe Coop a réalisé pas moins d'un quart de son produit net dans divers pays d'Europe occidentale et orientale. Y travaille un tiers de son personnel, en majorité occupé au sein de la *holding* Transgourmet, numéro deux du marché européen du libre-service et de la livraison en gros dans les secteurs de la restauration et de l'industrie

alimentaire.

De leur côté, les sociétés du groupe Migros ont procédé ces dernières années à diverses acquisitions d'entreprises ou ont renforcé leur participation dans plusieurs d'entre elles, actives en Suisse principalement, mais aussi en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis par exemple. Dans son développement, Migros met l'accent sur le secteur sport et bien-être et sur de nouveaux canaux de distribution, à commencer par la vente en ligne. Les magasins virtuels Le Shop et Digitec Galaxus ont réalisé à eux seuls 1,5 milliard de produit net en 2015.

Pour avoir une idée du résultat de cette politique de diversification par la création ou l'acquisition d'entreprises, il suffit de lire la longue liste des sociétés suisses ou étrangères inscrites dans le périmètre de consolidation des comptes des groupes [Coop](#) et [Migros](#) et figurant dans leur Rapport annuel respectif.

De toute évidence, les deux groupes ont les moyens financiers de leur politique. Coop détient 8.4 milliards de fonds propres, soit 47,6% du total de son bilan. Les investissements annuels ont atteint en 2015 le montant record de 1,455 milliard de francs, dont 253 millions à l'étranger. Migros peut compter sur 16,8 milliards de fonds propres, représentant 27% du total de son bilan consolidé, qui comprend la Banque Migros. Les investissements effectués en

2015 ont atteint 1,356 milliard de francs, montant en net recul par rapport à 2014, mais conforme à la tendance multiannuelle – et autofinancé à près de 50%.

### **Un duopole de fait**

Puissances économiques de taille comparable, Coop et Migros occupent une position de duopole de fait sur le marché suisse des biens de consommation et de nombreux services. Ce qui les incite d'ailleurs à développer leurs affaires à l'étranger, en particulier dans les pays européens où la concurrence est relativement moins bien établie.

S'agissant du marché suisse, la situation dans le commerce de détail devrait alerter l'autorité. La Commission de la concurrence (Comco) a plusieurs fois levé le petit doigt, sans plus. En 2007, elle a fini par autoriser le rachat de Denner par Migros, une opération qui a permis à cette dernière de vendre par filiale interposée les alcools et les tabacs proscrits par son fondateur Gottlieb Duttweiler. L'année suivante, elle avalisait le rachat de Fust et de Carrefour par Coop. Sur quoi, le professeur Walter Stoffel, alors président de la Comco, assurait que «*Migros et Coop doivent devenir des sociétés anonymes*» afin que les actionnaires surveillent de plus près les dirigeants des deux grandes «*coopératives*» de distribution. Proposition mal accueillie par les spécialistes, et demeurée sans suite,

évidemment.

Ceci dit, l'on doit reconnaître que les rapports annuels des deux groupes, avec leurs centaines de pages chacun, délivrent une information complète et témoignent d'une belle volonté de transparence sur les activités, les structures et les finances de Coop et de Migros.

Les Chambres ayant fait avorter la dixième révision de la loi sur les cartels ([DP 2038](#)), un petit groupe de personnalités appartenant à des partis différents prépare le lancement d'une initiative populaire contre la vie chère et les taux de change appliqués dans la vente au détail. Font notamment partie de ce groupe l'ancien conseiller aux Etats Hans Altherr (PLR/AR), auteur d'une initiative parlementaire sur les [prix surfaits](#) à l'importation, et [Rudolf Strahm](#), ancien conseiller national (PS/BE) et surveillant des prix de 2004 à 2008.

### **L'îlot de cherté enfin menacé?**

La conjoncture pourrait corriger les prix surfaits. On le sent bien, l'eau monte autour de l'îlot de cherté helvétique. La demande intérieure baisse, les achats à l'étranger explosent.

Depuis janvier 2015, les [chiffres d'affaires](#) du commerce de détail en Suisse n'ont cessé de baisser. En juin dernier, les ventes, mesurées en termes nominaux, ont même connu la plus forte baisse depuis janvier

2003. Le [climat de consommation](#) reste morose depuis plus d'une année. Les quelque 1'200 ménages interrogés chaque trimestre s'attendent à une dégradation de la situation économique générale et de leur propre situation budgétaire. Ils préfèrent donc ne pas envisager de gros achats dans l'immédiat.

Phénomène directement lié au franc fort et amplifié par l'abandon du taux plancher en janvier 2015, le [tourisme des achats](#) explose dans les régions proches de la frontière, où résident plus d'un million de personnes susceptibles d'atteindre en moins de 20 minutes un supermarché implanté à l'étranger. La fuite du pouvoir d'achat était évaluée à plus de cinq milliards de francs en 2012 et pourrait bien avoir passé le cap des dix milliards l'an dernier. Y compris les commandes en ligne de marchandises introduites en Suisse par les acheteurs qui vont les prélever dans des dépôts proches de la frontière.

Bien qu'ils détiennent des magasins outre frontière et qu'ils mettent avec élan l'accent sur les produits frais de proximité, les groupes Coop et Migros sont à peine moins frappés par le tourisme des achats que d'autres distributeurs. Et ils subissent eux aussi la stagnation de la demande qu'ils tentent de contrer en multipliant les rabais et en limant sur les marges.

Les deux géants orange n'en maintiennent pas moins leurs objectifs de croissance. Ils ont les moyens de la financer et la bonne conscience que leur procure la conduite d'une politique durable en matière sociale et environnementale, particulièrement innovante en

matière d'économie d'énergie.

Sans l'avouer, Coop et Migros gardent la forme de la société coopérative comme une coquille juridiquement confortable. Pour les activités au grand vent du marché,

d'autres stratégies et structures prévalent, au service d'une croissance qui se veut à la fois de qualité et rentable. L'idéal coopératif a fait place à la responsabilité sociale de l'entreprise ou, comme disait [Gottlieb Duttweiler](#), au «*capital à but social*».

## Chômage en Suisse: sous les chiffres, des sables mouvants

La difficulté des comparaisons régionales

Jacques Guyaz - 14 août 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/29721>

La presse publie rituellement les statistiques du [chômage](#). Le taux monte ou descend de 0,1 ou de 0,2 point chaque mois. Rien de bien spectaculaire. La stabilité règne en Suisse depuis longtemps et, à moins d'une catastrophe, il continuera sans doute à en aller ainsi.

Les considérations annexes sont toujours les mêmes: le taux de chômage est sensiblement plus élevé en Suisse romande que dans les cantons alémaniques; il se situe à 3,1% pour l'ensemble du pays et autour de 4,5 % pour les cantons romands.

On le sait, la vulgate intellectuelle voudrait que cette différence soit due à une formation davantage orientée vers les places d'apprentissage et à une économie plus industrielle en Suisse alémanique. Inversement, la Suisse romande valorise davantage l'université tandis que ses entreprises s'orientent

plutôt vers les services. En fait qu'en sait-on vraiment? Presque rien.

Les très industriels cantons d'Argovie et de Soleure ont des [taux](#) de chômage respectivement de 3% et de 2,7%. Le non moins industriel canton de Neuchâtel a un taux de 5,6%. Cela signifie-t-il que l'économie de la vallée de l'Aar se porte mieux que celle des montagnes neuchâteloises? Personne ne peut l'affirmer vraiment. A-t-on une explication vraiment convaincante pour ces différences? En fait non.

Des facteurs culturels favorisant ou non l'inscription dans les Offices régionaux de placement (ORP) interviennent peut-être, ou alors des manipulations de chiffres en toute bonne foi par les administrations cantonales. Les remarques figurant dans le [communiqué officiel](#) de l'Etat de Vaud laissent songeurs et

méritent d'être citées *in extenso*: «*Si le canton de Vaud pratiquait comme la majorité des cantons, son taux de chômage serait réduit de 0,7 point et atteindrait 3,8%. En effet, le canton de Vaud est le seul à recenser les chômeurs en fin de droit.*» Cela signifie--il que Vaud se montre d'une honnêteté dans la mesure du chômage dont sont dépourvus les autres cantons? Difficile à dire mais nous en doutons quelque peu.

En fait le canton de Vaud utilise la [statistique du chômage](#) au sens de l'OIT qui inclut toutes les personnes en quête d'emploi, y compris donc les chômeurs en fin de droit, alors que la [statistique du Seco](#) est basée exclusivement sur les données fournies par les ORP. Les comparaisons régionales seraient nettement mieux fondées si les cantons utilisaient des bases de calcul identiques, ce qui ne semble pas être le cas.